



Le 2/04/20

RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : usines@cgt-renault.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !



Retour sur la première négociation « accord de solidarité » sur les mesures mises en œuvre eu sein de l'UES RRG liées à la crise sanitaire Covid-19 du 1^{er} avril 2020.

(Réunion Skype)

Cette négociation intervient suite à la l'épidémie du COVID 19 et les ordonnances prononcées jusqu'à ce jour.

Devant le caractère exceptionnel de la situation et les mesures d'urgences prises depuis le 17 mars 2020 à 12h00 « de la fermeture de tous les établissements de RRG », la direction a décidé d'entamer une discussion sur un accord de « crise ». Cet accord sera à durée déterminée (date de fin le 31 décembre 2020).

MAIS COMMENT PRENDRE DES MESURES DE SOLIDARITE SANS PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR ?

La séance commence par la présentation de la situation liée au Covid-19 par Monsieur Baraille puis par la situation de RRG. Il est revenu sur les impacts financiers pour RRG, avec un point bref sur les différents niveaux de crise financière en France.

Pendant toute la présentation il nous a été rappelé « *l'importance de la solidarité des salariés...et qu'il faudra l'effort de tous...* »

Il confirme que cette période exceptionnelle **ne remettra pas en cause le plan de ventes d'établissements** et les besoins d'investissements comme expliqué lors du dernier CSE-CENTRAL.

La direction envisage donc la négociation de cet accord en 3 étapes :

- **1/ Activité partielle**, avec un effort solidaire
- **2/ Plan de reprise d'activité** (prévision en mai). Protection de la santé sécurité des salariés et dates associées.
- **3/ Plan de relance**. Mesures permettant un « **Fast Start** »

Les échanges lors de la réunion auront été sur les propositions et avis de chacun sur l'utilisation **des congés** comme opportunité financière pour compenser la part du chômage partiel qui sera rémunéré à 84% !!!

La direction n'envisage pas de financer le complément du chômage partiel (les 16% restant du salaire) et les décrets n'ont pas permis le maintien de la totalité du salaire.

Pour cela, **la direction propose de faire un « pot commun » qui permettra de maintenir le salaire de tous les salariés à 100% de leur salaire net.**

CET ACCORD NE DOIT SERVIR DE PRETEXTE A AUCUNE REGRESSION SOCIALE !



Pour la CGT RRG, la solidarité ne doit pas se résumer uniquement à la participation des salariés. RRG et Renault SA doivent être solidaires envers tous les salariés du groupe.

Pour le moment, rien n'est acté concernant les modalités de l'utilisation de nos congés. La direction a pris en note les différents avis ainsi que les diverses revendications de chaque organisation syndicale.

Pour les prochains sujets la direction nous confirme **un plan de reprise progressif** et envisage de **modifier les amplitudes horaires** pour le plan de relance.

Encore une fois les salariés vont devoir faire les efforts et être sollicités pour garantir un simple maintien de salaire (qui n'est pas acquis) pour tous.

**Pour la CGT RRG le maintien de salaire à 100% oui
Mais pas à n'importe quel prix !**

Dans ce contexte de confinement que nous vivons actuellement la direction nous expose les dispositions que lui offre le gouvernement par décret.

Vous trouverez ci-suivant le lien des ordonnances du 30 mars concernant la situation liée au Covid-19 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041768315&categorieLien=id>

**Les impacts de cet accord vont être lourds de conséquences pour les salariés de RRG pour leur santé ainsi que leur vie de familiale.
La direction générale doit en être consciente !**

La CGT RRG continue de revendiquer :

- **Le maintien du salaire à 100% pour tous les salariés avec une véritable solidarité de l'employeur**
- **Une prise en compte des conditions de travaux en sécurité**
- **Une véritable reconnaissance envers tous les salariés de RRG**

Prochaine réunion prévue le vendredi 3 avril à 13h30.

